Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six
Le dix-neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P**, DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J, ORINEL M.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS **13**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **DUROT E,** excusée – pouvoir à **Mme BROUAZIN** Pauline
Mme **DETOC** J, excusée

Ayant pris Part au vote **14**

Madame **HERVIAULT** Sophie a été élue secrétaire

2026.11.07 **Budget commune : Proposition Décision modificative N°2**

Afin de permettre la bonne exécution du budget communal de l'exercice 2026, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.

Ces ajustements concernent les sections de fonctionnement et d'investissement et consistent à modifier les crédits initialement inscrits au budget primitif, sans modifier l'équilibre général du budget.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter une décision modificative n°2 au budget communal de l'exercice 2026, selon les mouvements de crédits suivants :

1. Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
6558	Autres contributions obligatoires	10 000 €	
73223	Fonds Départemental TADE		10 000 €
Total		**10 000 €**	**10 000 €**

2. Section d'investissement

Chapitre / Article	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_07-DE

Chapitre / Article	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €	
2151	Réseaux de voirie	15 000 €	
2157	Matériel et outillage technique	10 000 €	
231	Immobilisation corporelles en cours	-26 500 €	
Total		**0**	

3. Équilibre de la décision modificative

Les mouvements de crédits proposés permettent d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2026

Le budget communal demeure équilibré conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

VU la nécessité de procéder à des ajustements de crédits budgétaires ;

CONSIDÉRANT que ces ajustements sont nécessaires à la bonne exécution du budget communal ;

Après délibération, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- **ARTICLE 1 :** D'approuver la décision modificative n° 2 du budget communal de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus.
- **ARTICLE 2 :** D'autoriser les modifications de crédits en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.
- **ARTICLE 3 :** De préciser que le budget communal demeure équilibré.
- **ARTICLE 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire

